Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-200064517-20260518-CCAS2603017-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE
FOUGERES-VITRE

CCAS DE MAEN ROCH (35460)
1 place de l'Europe

Nombre de membres :
En exercice : **17**
Présents : **14**
Votants : **16**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Date de convocation : 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi dix-huit mai à vingt heures trente minutes, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Brice en Coglès sous la présidence de Monsieur Thomas JANVIER, Maire et Président.

Etaient présents : Thomas JANVIER, Paule PERRIN, Viviane TROPEE, Joël CHAMPAGNAC, Yannick BODIN, Peggy GAUTHIER, Céline VEILLARD, Isabelle DELEPINE, Paulette BARBELETTE, Marie-Odile DELATOUCHE, Chritian ROUSSEAU, Marie-Thérèse PHILIPPARD, Natacha LEBLANC, Catherine LECHAT.

Absents excusés ayant donné mandat de vote **:**

Mandant	Mandataire	Date de la procuration
Jeannick SOURDIN	Céline VEILLARD	15/05/2026
Martine HUBERT	Paule PERRIN	17/05/2026

Absent non excusé : Guy PAUTONNIER

Madame Paule PERRIN a été élue secrétaire.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

CCAS26.03.017 / 5.3 – NOMINATION DES ELUS REPRÉSENTANTS À L'UDCCAS 35

Monsieur le Président fait part au conseil d'administration que l'UDCCAS 35, à laquelle le CCAS adhère, demande la nomination d'un représentant du CCAS au sein de ses instances.

Il propose aux membres du Conseil d'Administration :

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-200064517-20260518-CCAS2603017-DE

- de donner mandat à Madame Paule PERRIN, adjointe aux affaires sociales, pour le représenter au sein de l'UDCCAS 35 en tant que titulaire ;
- de nommer le Président du CCAS, Monsieur Thomas JANVIER, en tant que suppléant ;

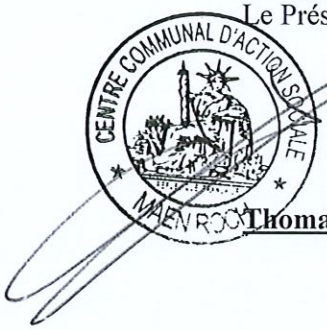
La représentante détient une voix et pourra de ce fait voter au nom du CCAS et participer aux activités et instances de l'UDCCAS 35, et sera également destinataire des informations de l'UDCCAS 35.
A ce titre, le représentant titulaire, Madame Paule PERRIN pourra informer l'UDCCAS qu'elle présente sa candidature pour siéger au sein des instances de l'UDCCAS 35 que sont le Conseil d'Administration et le Bureau de l'UDCCAS 35, après réception de l'appel à candidature transmis par l'UDCCAS 35 avec la convocation à l'Assemblée Générale qui se déroulera à Servon-sur-Vilaine le 8 juin prochain.
Les coordonnées téléphoniques et e-mails des représentants seront transmis à l'UDCCAS 35.

À l'unanimité,

Le Conseil d'Administration, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- ***décide*** de poursuivre les adhésions à l'UNCCAS et à l'UDCCAS 35 et de nommer en tant que représentant titulaire, Madame Paule PERRIN, adjointe aux affaires sociales et représentant suppléant, Monsieur Thomas JANVIER, Président du CCAS.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Président,



Thomas JANVIER